

**DELIBERATION**

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire  
Séance du 24 janvier 2020

Président de séance : Yann TRICHARD  
Secrétaire de séance : Hedy ZOUAOUI

**ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT  
DE LA RUE DE L'ENTREPRISE**

Vu le Code de commerce ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le Règlement intérieur de la CCI NSN ;  
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 7 janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport du Président relatif au réaménagement de la « rue de l'entreprise » consistant en l'acquisition de 5 places de parking, par acte notarié, situées lieudit 6 rue Bisson, boulevard Allende 44000 Nantes et cadastrées :

- Section HW n°327
- Places en sous-sol : lots 1078, lot 1079, lot 1119 et lot 1120
- Place au niveau 0 : lot 1021

Auprès de la SCI Pichard, dont le siège est sis 1 rue Massenet, 75016 PARIS, moyennant la somme de 92.500 €.

\* \* \*

Considérant que le projet de réaménagement de la « rue de l'entreprise » a pour objet de valoriser le patrimoine immobilier de la CCI en travaillant sur l'aspect qualitatif de cette voie qui traverse l'îlot des Salorges d'Est en Ouest.

Considérant que cette opération sera menée par la CCI Nantes St-Nazaire en lien avec AUDENCIA, occupant d'une partie des locaux, propriété de la CCI Nantes St-Nazaire.

Considérant que ce projet d'aménagement de la rue de l'entreprise prévoit de :

- Revoir le traitement des sols de la rue et des façades d'immeubles ;
- Aménager les extrémités de la rue et notamment celle qui donne sur le boulevard Allende (côté tramway) ;
- Couvrir la partie centrale de la rue.

Considérant que ces aménagements sont conditionnés à l'interdiction sur la moitié Est de la rue d'accès aux véhicules motorisés et notamment aux voitures.

Considérant que la mise en œuvre de cette interdiction dépend en partie de la maîtrise de tous les stationnements privés desservis par cette rue

Considérant que tous ces stationnements sont intégrés à la Copropriété SALORGES 2.

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ou de procéder à des échanges pour 8 places de stationnements aériens dont la CCI NSN n'est pas propriétaire, et que pour réaliser ces échanges, il est nécessaire d'acquérir d'autres emplacements d'opportunité situés en sous-sol de la même copropriété.

Considérant les négociations avec la SCI PICHARD, propriétaire desdites places de parking, quant aux conditions d'acquisition de 5 places – 1 aérien et 4 en sous-sol – pour un prix unitaire de 18 500 €, soit 92 500 €, hors droits de mutation.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la CCI Nantes St-Nazaire :**

- Décide d'acquérir 5 places de parking, par acte notarié, situées lieudit 6 rue Bisson, boulevard Allende 44000 Nantes et cadastrées, Section HW n°327, Places en sous-sol : lots 1078, lot 1079, lot 1119 et lot 1120, Place au niveau 0 : lot 1021 auprès de la SCI Pichard, dont les siège est sis 1 rue Massenet, 75016 PARIS, moyennant la somme de 92.500 €, hors droits de mutation.
- Autorise le Président à engager toute action ou démarche nécessaire à la réalisation de cette acquisition ou s'y rapportant.
- Mandate le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

29 voix POUR  
Quorum : 29

0 voix CONTRE  
Présents : 29

0 voix ABSTENTION  
Votants : 29

**Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire**



**Le Secrétaire, membre du Bureau**

